

Par Hayam El Hadi pour Magharebia à Alger

Dès à présent, toute liste de candidats aux élections législatives, aux élections aux assemblées populaires de wilaya et aux élections aux assemblées populaires communales devra comporter un tiers de femmes. Le non-respect de cette règle entraînera le rejet de la liste.

Cette loi, adoptée par le conseil des ministres le 28 août, stipule également que tout responsable élu qui n'achèvera pas son mandat sera remplacé par un candidat du même sexe issu de la liste présentée lors du scrutin original.

Pour inciter les partis politiques à donner de plus grandes chances aux femmes, l'Etat a promis une aide financière aux partis, fondée sur le nombre de femmes élues aux différentes assemblées.

Cette mesure a suscité de nombreuses réactions, dont certaines sont négatives.

Le Parti des travailleurs fait parti de ceux qui mettent en doute le système des quotas. Selon la députée Bousemaha Haouariya, "les listes des partis doivent comprendre le même nombre d'hommes et de femmes".

"La compétence reste le premier critère lors du choix des meilleurs représentants du peuple au niveau des assemblées élues, abstraction faite du sexe", a-t-elle déclaré à l'ouverture de la session d'automne du parlement, le 4 septembre.

Mme Haouariya n'est pas la seule à formuler des critiques. Le secrétaire général du Front national algérien (FNA) s'est également déclaré opposé au système des quotas, le qualifiant "d'anticonstitutionnel". Moussa Touati a expliqué que "la constitution dans son article 31a ne

parle pas du tout du système des quotas", une référence à la disposition constitutionnelle qui oblige l'Etat à promouvoir la place des femmes dans les instances élues.

"Cette loi ne servira qu'à faire pression sur les partis politiques", a-t-il ajouté. "Pourquoi le gouvernement ne se l'applique-t-il pas ? Pourquoi n'y a-t-il pas 16 femmes au sein du gouvernement ?"

Du côté des associations pour les droits des femmes, le texte est cependant accueilli plus favorablement.

Me Nadia Ait Zai, avocate et directrice du Centre d'information et de documentation sur les droits de l'enfant et de la femme, se déclare favorable à cette loi.

"Il faut donner une vision d'une assemblée populaire nationale reflétant la réalité de la société algérienne, composée de femmes et d'hommes", a-t-elle déclaré. "Nous ne pouvons continuer de fonctionner avec une assemblée composée majoritairement d'hommes."